



**Ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la
Recherche**

Institut national supérieur de formation et de recherche
pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INS HEA)

Centre de ressources

Tel 01 41 44 31 30

Mèl : documentation@inshea.fr

Affaire suivie par : Patrice Couteret/ Thérèse Barbier

Actualisation novembre 2009

Les troubles spécifiques du langage

SOMMAIRE

I - Connaissance des troubles.....	2
II - Repérage des difficultés et accompagnements pédagogiques adaptés.....	3
III - Outils pédagogiques.....	8
IV - Rapports officiels.....	9
V -Textes officiels.....	10
VI - Annexes.....	17
VI - 1 Ouvrages de littérature de jeunesse.....	17
VI - 2 Périodiques.....	18
VI - 3 Editeurs et librairies spécialisés.....	19
•VI - 3 - 1 Editeurs.....	19
•VI - 3 - 2 Librairies.....	21
VI - 4 Adresses utiles.....	21
VI - 5 Associations.....	22
VI - 6 Sites Web.....	23

I - Connaissance des troubles

BERNARDI, Michel. Dysphasie, organisation narcissique et soi verbal. **La Psychiatrie de l'enfant**, t. XLII, n°1, 1999; p. 173-210.

Quel est le substrat psychopathologique des dysphasies graves de l'enfant ? Sont-elles un trouble touchant d'abord et avant tout le langage de manière spécifique ? Les bases narcissiques de celles-ci ont-elles été assurées dans l'interaction corporelle et verbale précoce mère-enfant ? L'examen de cette question passe par l'idée qu'il existe un trouble majeur de l'activité représentative dans les dysphasies graves. Cette proposition est à prolonger par une interrogation sur la représentation de soi en considérant le développement psychique comme un processus d'édification des « sens de soi ». L'analyse d'un cas clinique de dysphasie grave illustrant la problématique d'un groupe d'étude permet d'approfondir l'organisation de soi du sujet... [Résumé d'auteur]

CHEVRIE-MULLER, Claude, NARBONNA, Juan. **Le langage de l'enfant : aspects normaux et pathologiques**. 3^e éd. Paris : Masson, 2007. 624 p.

L'abord du langage doit être obligatoirement transdisciplinaire. Le propos de cet ouvrage est de contribuer à une nécessaire généralisation des connaissances pour tous ceux qui interviennent auprès de l'enfant en difficulté. Il rappelle le processus normal d'acquisition du langage, à travers les aspects neurobiologiques et psycholinguistiques, présente l'émergence de la communication au sein du développement affectif et social de l'enfant, détaille les diverses méthodes d'exploration et d'évaluation du langage ainsi que les différentes pathologies acquises et congénitales. Une place importante est laissée aux troubles spécifiques du langage oral et des apprentissages. Cette troisième édition est enrichie des données scientifiques récentes sur le sujet.

COUTERET, Patrice. **Les troubles spécifiques du langage oral et écrit**. Suresnes : CNEFEI/ Lille : CRDP, 2005. 1 Cédérom. (A.I.S. Adapter les pratiques, intégrer les élèves) Outil multimédia d'information et de formation pour les personnels de l'Education nationale et les parents. Ce cédérom fait le point sur les connaissances actuelles concernant les troubles spécifiques du langage oral et écrit (dysphasies et dyslexies) et des difficultés et/ou troubles associés : définition, repérage, dépistage des difficultés et actions de prévention avant les diagnostics ; accompagnements adaptés post-diagnostic. Etat de lieux de la réglementation, des sources d'information et exemples de ce qui se fait à l'étranger.

La dysphasie. [Dossier]. Rencontres scientifiques pour la recherche en neuropédiatrie « Docteur Van Hout » (2 ; 2006 ; Louvain, Belgique). **ANAE**, n°99, vol. 20, t. 4, n°99, Septembre-Octobre 2008, p. 196-245.

Les troubles spécifiques du développement du langage (TDL), de plus en plus souvent regroupés sous l'étiquette générique de dysphasies, sont des troubles du développement du langage qui ne s'inscrivent dans aucun syndrome clairement identifié à ce jour.

L'identification des déterminants des dysphasies constitue encore aujourd'hui un défi intellectuel. Ce dossier débute avec les hypothèses étiologiques, affine la sémiologie et ensuite fait place aux témoignages d'approches remédiatrices.

Les dysphasies. [Dossier]. **Rééducation orthophonique**, juin 2007, n°230, p. 3-163.

Ce dossier réunit des articles de chercheurs et de cliniciens pour faire le point sur les connaissances actuelles sur les troubles dysphasiques, la prise en charge de l'enfant et de sa famille et le devenir de ces enfants après rééducation. Ce trouble du langage touche environ 1 % de la population scolaire.

LUSSIER, Francine, FLESSAS, Janine. **Neuropsychologie de l'enfant. Troubles développementaux et de l'apprentissage**. 2^e éd. Paris : Dunod, 2000. 593 p.

A côté des tests cognitifs classiques ou des épreuves projectives se développent de nouvelles méthodes d'évaluation des troubles de l'enfant, qui prennent appui sur la neuropsychologie. Après un exposé des données de base de la neuropsychologie infantile, cet ouvrage décrit le développement des fonctions cognitives et des modes d'apprentissage de l'enfant. Les principaux syndromes et troubles du développement sont ensuite présentés et illustrés par une dizaine de cas cliniques. Les procédures d'évaluation à mettre en œuvre dans les différents syndromes sont détaillées.

Troubles du langage écrit chez l'enfant : De la théorie à la pratique. [Dossier]. **ANAE**, mars-avril 2008, vol. 20, t. 1-2, n°96-97, p. 9-70.

Compte rendu du colloque ayant pour thème « le langage écrit chez l'enfant : de la théorie à la pratique ». Les six premiers articles concernent directement la question des troubles du langage écrit. Ils proposent un éclairage complémentaire sur la complexité de ces troubles. Les articles suivants permettent d'élargir la réflexion aux domaines de l'acquisition de l'orthographe et des difficultés précoces de langage oral, dans un contexte psycholinguistique ou linguistique.

WECK, Geneviève de, ROSAT, Marie-Claude. **Troubles dysphasiques : comment raconter, relater, faire agir à l'âge préscolaire**. Paris : Masson, 2003. 223 p.

Cet ouvrage traite d'aspects souvent méconnus. Les troubles du développement du langage oral sont étudiés ici sous l'angle de leurs incidences sur les divers aspects du discours et de leurs liens avec le contexte d'énonciation. La première partie est consacrée à une synthèse des travaux sur les dysphasies selon différentes approches : structurale, pragmatique et discursive. A partir d'une présentation théorique de trois genres de discours (le conte, le récit d'expérience personnelle et le mode d'emploi), la seconde partie fait un tour d'horizon sur le développement de ces différents genres chez les enfants jeunes, ceci sous l'angle de leur contexte d'utilisation et de leurs spécificités linguistiques. La troisième partie rend compte et discute de diverses études sur le développement de ces pratiques langagières chez des enfants de 4 à 6 ans, les uns avec troubles dysphasiques, les autres sans troubles. Des extraits de dialogues viennent éclairer le propos parfois un peu technique.

II - Repérage des difficultés et accompagnements pédagogiques adaptés

L'accompagnement familial. [Dossier]. **Rééducation orthophonique**, Sept 2000, n°203. p. 3-162.

L'accompagnement familial est ici un sujet de développement en orthophonie. Qu'il s'agisse du travail auprès des enfants présentant un retard simple de langage ou un trouble plus sévère (dyslexie, surdit ), les spécialistes de l'accompagnement familial ont découvert une façon d'œuvrer de pair avec les parents et les intervenants désireux d'aider les enfants présentant des difficultés de communication.

BOURGUEIL, A., KLEES, Marianne. **Cet enfant n'apprend pas comme les autres... et pourtant il est intelligent**, Frameries (Belgique) : Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la communauté française. 72 p.

Cette brochure reprend les données récentes, non seulement dans le domaine de la dyslexie mais aussi, plus généralement, en matière de troubles de l'apprentissage et de troubles instrumentaux. Elle fait également place au syndrome d'hyperactivité fréquemment associé à ces difficultés de base des apprentissages scolaires.

BRICKER, Diane (dir.). **Programme EIS - évaluation, intervention et suivi - auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans. Tome 1 : guide d'utilisation et tests (0 à 6 ans)**. Bruxelles : De Boeck, 2006. 418 p.

Le programme d'évaluation EIS, mieux connu dans le monde anglo-saxon sous le nom AEPS (Assessment, evaluation and programming system), est plus qu'un instrument d'évaluation et d'intervention destiné aux jeunes enfants présentant des incapacités ou présentant le risque d'en développer : il s'agit d'un système complet qui permet de recueillir des renseignements pertinents sur le plan fonctionnel et éducatif. Il intègre l'évaluation, les buts et les objectifs d'intervention, le tout réparti dans six domaines distincts : social, motricité fine, motricité globale, communication, cognition et adaptation. La division par domaines permet aux membres d'une même équipe de remplir le test efficacement, des points communs et des renvois entre les domaines favorisent la collaboration. L'ensemble du programme (test et curriculum) forme donc un système complet et intégré, de sorte qu'il est possible, à partir des résultats du test, de concevoir du matériel d'intervention et de suivre les progrès de l'enfant.

BRIS, S., GERARD, Christophe-Loïc, ADRIEN, Jean-Louis: Développement de la théorie de l'esprit et de la conservation chez l'enfant dysphasique. **ANAE**, mai 1999, n°52 99, p 49-58. Comparaison d'une population d'enfants normaux avec une population d'enfants dysphasiques dans leur capacité de « théorie de l'esprit » et de « conservation ». Quelle part revient au langage ? Comment ces enfants peuvent-ils accéder à ces deux concepts et comment sont-ils liés ?

COUTERET, Patrice. **Le bilan de la 6e année. Un exemple : le Bilan de santé évaluation du développement de la scolarité 5-6 ans (BSEDS 5-6)**. Suresnes : INS HEA, 2004. 1 DVD, 23 min.

Ce document rend compte des différentes étapes d'un bilan de 6e année (BSEDS 5-6) : répartition et organisation du travail (enseignant, personnels Rased, médecin scolaire, infirmier), synthèse à propos d'un cas, répartition des actions de prévention et des remédiations à partir des besoins recensés.

COUTERET, Patrice. **Le chemin des écoliers. La classe pour dysphasiques de l'Institut Saint-Charles de Schiltigheim**. Suresnes : INS HEA, 2006. 1 DVD, 97 min. Document de travail sur l'accueil, les prises en charge et les aides pédagogiques adaptées aux enfants atteints de troubles du langage oral (dysphasie sévère). Cinq enfants de la classe sont suivis sur deux ans. Ce film montre l'articulation entre les rééducations, les aides psychologiques, les actions éducatives et les accompagnements pédagogiques adaptés. À trois moments distincts chaque professionnel rend compte de sa démarche et des évolutions des enfants.

COUTERET, Patrice. **Odedys. Repérages et dépistages tardifs : le cas de Leïla**. Suresnes : INS HEA, 2006. 1 DVD, 22 min.

À partir du cas de Leïla dont les difficultés persistent en CE2 sont montrées la démarche pluridisciplinaire de repérage et de dépistage, puis la synthèse conduisant à l'envoi d'un dossier au centre référent pour TSA de Grenoble. Le fonctionnement de ce dernier est décrit dans la seconde partie du document.

COUTERET, Patrice. Qu'est-ce qui peut permettre de suspecter un trouble (spécifique ?) du langage oral avant un diagnostic ? **La Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation**, juillet 2009, n°46, p. 149-155.

Les enseignants et les personnels des Rased savent repérer, chez des enfants de cycle 1, les signes d'appel leur permettant de supposer une (grande) difficulté ou un retard de langage. Le présent article est destiné à attirer leur attention sur les divers signes, complémentaires des précédents, qui peuvent faire penser à des troubles sous-jacents. Ceci avant un diagnostic médical qui les spécifiera éventuellement de : spécifiques (exemple : dysphasie), acquis (exemple : aphasie) ou secondaires à une déficience (exemple : auditive) ou un TED.

CROUAIL, Alain. **Rééduquer dyscalculie et dyspraxie : Méthode pratique pour l'enseignement des mathématiques**. Paris : Masson, 2009. 172 p.

S'appuyant sur son expérience de professeur de mathématiques (Collège Toulouse-Lautrec à Vaucresson auprès d'enfants présentant des troubles des apprentissages), l'auteur propose, à partir de l'analyse des erreurs des élèves, une méthodologie pratique de rééducation (séquentiel verbal et conte). Il conçoit une remédiation spécifiquement adaptée aux obstacles identifiés chez ces enfants. Chaque analyse est étayée par le point de vue du neuropsychologue.

DEHAENE, Stanislas. **Les neurones de la lecture**. Paris : Odile Jacob, 2007. 478 p.

L'objectif de ce livre est de faire partager, la place de la science de la lecture et les avancées expérimentales qui la soutiennent. Quelles profondes modifications l'apprentissage de la lecture impose au cerveau ? Peut-on prouver que certaines stratégies d'apprentissage sont mieux adaptées que d'autres à l'organisation cérébrale de l'enfant ? Pour quelles raisons la méthode globale n'est-elle pas la plus efficace ? La nouvelle science de la lecture commence à apporter quelques réponses précises à ces interrogations. L'ouvrage aborde aussi les pathologies de la lecture telle que la dyslexie, et les découvertes induisent de nouvelles stratégies thérapeutiques fondées sur une rééducation intensive des circuits du langage et de la lecture, et mesurée pas à pas par l'imagerie cérébrale du cerveau.

Des aides techniques pour l'accessibilité à l'école. [Dossier]. **La Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation**, 4^e trimestre 2008, n°43, p. 5-183.

Dossier relatif à la pratique des Tice à l'école. Il s'organise autour de plusieurs parties : les problématiques générales des Tice appliquées à la scolarisation des élèves handicapés, une illustration d'applications dans différents domaines du handicap et dans différents contextes scolaires, des illustrations pédagogiques innovantes, des témoignages d'enseignants et celui d'un élève.

ESTIENNE, Françoise. **185 exercices pour dyslexiques : De l'oral à l'écrit**. Paris : Masson, 2004. 140 p.

Les exercices proposés ont pour objectif de favoriser l'écoute, la concentration et la compréhension de l'adulte ou de l'enfant dyslexique. Ils partent d'un matériel non significatif qui privilégie le son pour aborder ensuite un matériel significatif fait de mots et de phrases qui a pour cible le sens. Ces exercices mobilisent tous les aspects du langage oral, favorisant le passage à l'écrit et permettent d'enrichir le vocabulaire et la créativité langagière.

ESTIENNE, Françoise. **Dysorthographe et dysgraphie : 285 exercices. Comprendre, évaluer, remédier, s'entraîner**. Paris : Masson, 2006. 184 p.

Il existe un rapport étroit entre l'orthographe et l'acte graphique. Cet ouvrage propose de définir tout d'abord ce qu'est l'orthographe, l'écriture et le graphisme puis il établit le lien entre ces activités. Après avoir décrit comment l'enfant entre dans l'écrit, il présente les moyens d'évaluer les difficultés rencontrées par l'enfant dans son rapport à l'orthographe et au graphisme. Sont ensuite proposées différentes démarches de remédiation.

ESTIENNE, Françoise. **Exercices de manipulation du langage oral et écrit pour les dyslexiques et les dysorthographiques**. Paris : Masson, 2001. 245 p.

Dyslexiques et dysorthographiques présentent des lacunes tant dans la compréhension que dans l'analyse et la manipulation du langage oral et écrit. D'où la nécessité de travailler plus particulièrement avec eux les compétences métaphonologiques, métamorphologiques et métasyntactiques. Cet ouvrage propose des exercices de manipulation du langage sous toutes ses formes pour créer des réflexes langagiers. Ils font travailler la perception et l'utilisation des sons du langage (phonème), la compréhension des mots, l'acquisition du stock lexical, l'association des mots en accord avec la grammaire. Cette « mine » d'exercices rendra bien des services aux enseignants ayant des élèves en difficulté dans l'apprentissage de la lecture. Il complète la trilogie de l'auteur : « Méthode d'initiation à l'écrit pour les dyslexiques et dysorthographiques » et « L'écriture en chantier ».

ESTIENNE, Françoise. **La rééducation du langage chez l'enfant : savoir-faire-dire-être**. Paris : Masson, 2002. 178 p.

Comment peut-on approcher l'enfant, son langage et ses troubles ? Le premier chapitre présente les fondements théoriques de la démarche : elle consiste à considérer les symptômes ou troubles constatés également comme des adaptations positives des personnes à leur situation (personnelles et relationnelles avec des « bénéfiques primaires et secondaires »). Aussi, en parallèle au travail « instrumental », doivent être développées des aides visant l'enrichissement personnel du sujet, plus d'autonomie et plus de responsabilité. On utilisera la notion de contrat, la valeur positive de l'échec et on prendra le temps nécessaire. Les chapitres qui suivent présentent les outils du savoir-faire-dire-être, la démarche de l'examen, l'évaluation du langage de l'enfant, les rééducations possibles. Les nombreux exemples d'activités langagières proposés tiennent compte de tous les aspects du langage et de la communication. Ils sont applicables de façon individuelle ou collective et ont pour but d'analyser, stimuler et développer le langage des enfants. Tout à la fin l'auteur commente quelques ouvrages pour en savoir plus.

GAGNE, Pierre-Paul., AINSLEY, Lyne, NOREAU, Daniel. **Etre attentif : une question de gestion**. Montréal : Chenelière, 2001. 124 p. (Etre attentif).

Cet ouvrage traite du développement des habiletés cognitives et métacognitives associées à une gestion efficace de l'attention dans le contexte des apprentissages scolaires. On dresse un bref survol des plus récents modèles d'éducation cognitive de l'attention et on fait référence aux liens qui existent entre l'attention et les compétences transversales. L'auteur présente un modèle intégrateur permettant de bien saisir les liens qui existent entre l'attention, la mémoire et la planification, et suggère de nombreuses stratégies et activités de modelage pour développer les compétences indispensables à une gestion efficace de l'attention.

GOMBERT, Anne, FEUILLADIEU, Sylviane, GILLES, Pierre-Yves, [et al.]. La scolarisation des élèves dyslexiques sévères en classe ordinaire : pratiques et représentations des enseignants, vécu de l'expérience des élèves. **Revue française de pédagogie**, juillet 2008, n° 164, p. 123-138.

L'adaptation par les enseignants de leurs pratiques professionnelles devient une condition *sine qua non* pour compenser les difficultés scolaires liées au handicap. Présentation d'une recherche qui veut établir un lien entre :

- la nature des gestes d'aide que les enseignants du primaire et du secondaire ont mis en œuvre lorsqu'ils ont intégré dans leur classe des élèves souffrant d'un trouble spécifique sévère du langage écrit
- l'évocation des enseignants sur le handicap, l'intégration et le trouble spécifique
- la manière dont les élèves intégrés vivent leur expérience scolaire.

GORZEGNO, Annie, LEGRAND, Claude, VIRELY, Patrick, [et al.]. **Stratégies pour lire au quotidien : Apprendre à inférer**. Dijon : CRDP Bourgogne, 2008. 176 p. + 1 Cédérom. Réaliser des inférences aide l'enfant à comprendre le texte qu'il lit ou entend. Cet ouvrage veut aider les enseignants à améliorer, de la grande section au CM2, les compétences de leurs élèves, conformément aux exigences des programmes et aux dernières recherches didactiques en la matière. Pour chaque niveau, il est proposé une série d'exercices conçus sur un principe commun : faire appel à une inférence pour répondre à une question posée après la lecture d'un texte très court et en mobilisant la prise d'indices et la réflexion sur les informations disponibles. Les inférences mobilisées sont logiques ou pragmatiques (cette dernière catégorie, plus délicate à reconnaître pour les élèves, étant privilégiée). Elles portent sur des objets variés, qui évoluent bien sûr en fonction de l'âge et du niveau : lieu, agent, temps, action, instrument, catégorie, objet, cause-effet, problème-solution, sentiment.

JAGER ADAMS, Marilyn, FOORMAN, Barbara R. **Conscience phonologique**, Montréal : Chenelière, 2000. 138 p.

Après quelques considérations théoriques le livre s'engage très vite sur la description des divers types d'approche de la conscience phonologique. De nombreux exercices, organisés en progression logique, sont très bien explicités (objectifs, activités, variantes, etc.). Il se termine par un chapitre sur les évaluations. Des suggestions de calendrier (Cycle 1 et CP), de matériels et des « jeux de langage enrichis » complètent les apports précédents. Ce petit livre très didactique présente un programme élaboré depuis une douzaine d'années et qui a été expérimenté dans de nombreux pays européens. Il serait profitable à tout enseignant spécialisé ou non.

JUAREZ SANCHEZ, Adoracion, MONFORT, Marc. **L'intervention dans les troubles graves de l'acquisition du langage et les dysphasies développementales. Une proposition de modèle interactif**. Isbergues : Ortho édition, 2001. 293 p.

Après avoir fait le point sur les aspects théoriques et cliniques des troubles graves du langage oral et en particulier des dysphasies, l'auteur développe les 10 principes des interventions rééducatives et-ou pédagogiques adaptées. De nombreux exemples concrets viennent à l'appui des diverses propositions et plusieurs cas d'enfants sont décrits. Une très riche bibliographie vient compléter l'ouvrage.

LAHALLE, Frédérique. Lire, copier, rédiger : les difficiles apprentissages de l'élève dyslexique. **La Nouvelle revue de l'AIS : adaptation et intégration scolaires**, 3ème trimestre 2004, n°27, p. 91-102.

Dans la prise en charge des élèves dyslexiques il n'existe pas de recette miracle, stéréotypée et mécanique que l'on pourrait appliquer à tous : chaque enfant dyslexique est différent. En ce cas, plus que pour n'importe quel enfant, chacun devrait pouvoir bénéficier d'adaptations pédagogiques spécifiques. Le rôle de l'enseignant est d'aider l'enfant à se construire avec sa dyslexie. Voici quelques pistes de réflexions et suggestions pour aider les enseignants et les parents à imaginer des stratégies d'apprentissages pour ces enfants.

LAHALLE, Frédérique, PHILIP, Christine. **Vivre avec la dyslexie**. Suresnes : INS HEA, 2008. 96 p. (Histoires de vie).

A partir d'un entretien narratif, présentation du recueil de vie de quelqu'un engagé dans l'expérience de la dyslexie. A la fois dyslexique elle-même, mère d'enfants dyslexiques, formatrice de professionnels exerçant auprès d'enfants dyslexiques, la narratrice est impliquée de manières diverses dans l'expérience de ce « handicap ».

PENNAC, Daniel. **Chagrins d'école**. Paris : Gallimard, 2007. 304 p.

L'ouvrage aborde la question de l'école du point de vue de l'élève, et en l'occurrence du mauvais élève. Ancien cancre, ancien professeur, toujours écrivain, l'auteur a vécu de chaque côté du miroir. Il étudie cette figure du folklore populaire en lui donnant ses lettres de noblesse, en lui restituant aussi son poids d'angoisse et de douleur. Le livre mêle les souvenirs autobiographiques et les réflexions sur la pédagogie, sur les dysfonctionnements de l'institution scolaire, sur le rôle des parents et de la famille, sur le jeunisme dévastateur, sur le rôle de la télévision et des modes de communication modernes, sur la soif de savoir et d'apprendre qui, contrairement aux idées reçues, anime les jeunes d'aujourd'hui comme ceux d'hier.

III - Outils pédagogiques

BECQUE, Brigitte de, BLOT, Stéphane. **La méthode des jetons**. Isbergues : L'Ortho-édition, 1994.

Ce coffret, conçu pour des enfants dysphasiques, comporte un livret explicatif avec des fiches pour l'enseignant, des fiches pour les élèves, une boîte de jetons avec réglette et étiquettes, une cassette-vidéo (10 mn). Le but de cette méthode est de visualiser les phénomènes syntaxiques pour permettre à l'enfant ayant des troubles du langage d'améliorer son discours. Cette pratique peut être envisagée auprès de diverses pathologies langagières. Une visualisation du langage sera utilisée avant la mise en place de l'écrit, pour faire faire à l'enfant dysphasique le même type d'acquisitions que fait l'enfant jeune à l'oral. Le canal visuel plus performant sera utilisé.

ECLIRE. **Les langagiciels**. Suresnes : INS HEA diff, 2006.

Les Langagiciels sont un outil de remédiation centré sur l'appropriation de l'écrit, s'appuyant sur un environnement informatique ouvert. L'objectif, sur des écrits librement choisis par le médiateur, est de permettre l'émergence et le renforcement de compétences essentielles à la maîtrise du Lire et de l'Écrire. Leur conception s'appuie sur l'hypothèse fondamentale suivante : il est possible de mettre en œuvre les remédiations cognitives en travaillant directement dans les champs disciplinaires. Dans ce cadre, le rôle des interactions (apprenants-apprenants, médiateur-apprenants) est essentiel. Il s'agit donc de proposer des situations de travail ambitieuses, tant du point de vue de la complexité des tâches à résoudre que des contenus culturels. Ces ambitions imposent de pouvoir diversifier les situations de travail en adaptant les scénarios au public visé, donc de pouvoir mettre en œuvre une pédagogie différenciée. Un logiciel créé par l'association Éclire, diffusé par l'INS HEA. <http://www.langagiciels.com/>

GAGNE, Pierre-Paul, LONGPRE, Louis-Philippe. **Apprendre... avec Réfecto. Programme d'entraînement et de développement des compétences cognitives. Module 3**. Montréal : Chenelière, 2004. 1 Manuel + 1 Cédérom.

Avec Réfecto, les élèves apprennent à gérer des stratégies en utilisant les qualités et les caractéristiques de sept personnages signifiants : un détective, un explorateur, un bibliothécaire, un contrôleur, un architecte, un menuisier et un arbitre. Un manuel décrivant la démarche d'utilisation du modèle Réfecto et incluant des fiches reproductibles et des pistes d'exploitation pédagogique. La trousse contient un cédérom incluant : le jeu de simulation RéfectoStratégé, un centre d'impression qui permet de reproduire le matériel pédagogique lié à l'utilisation du modèle Réfecto, un Journal de bord pour les élèves, une barre d'outils décrivant chacun des agents Réfecto, 8 affichettes couleurs correspondant à chacun des agents Réfecto.

LOVENFOSSE-DANTINNE, Gisèle. **Manuel de lecture à l'usage des enfants dysphasiques. Je lis, je comprends, je dis des mots.** Bruxelles : APEAD, 2002.

La méthode Ledan a été créée par une enseignante et une orthophoniste belges pour aider les enfants dysphasiques à lire. Cette méthode s'appuie sur le canal visuel et gestuel (mimo-gestualité) tout en prononçant le mot ou la phrase puis elle utilise les gestes de S. Borel-Maisonny.

LOVENFOSSE-DANTINNE, Gisèle. **Je décode, je lis, je dis [K7 ou DVD].** Bruxelles : APEAD.

Cassette (ou DVD) qui accompagne le manuel de lecture (Manuel de lecture à l'usage des enfants dysphasiques. Je lis, je comprends, je dis des mots) qui vient en complément de l'ouvrage "lexique visuel à l'usage des enfants dysphasiques" (Méthode Ledan). Il permet de visualiser les gestes de cette méthode. Chaque lettre et son sont d'abord gestués par un adulte et ensuite par un enfant.

SAUVAGEOT, Brigitte. **La dyslexie est un jeu d'enfant.** Paris : Robert Laffont, 2005. 215 p. + 3 Cd.

Méthode d'apprentissage ou de réapprentissage, de réappropriation du langage écrit, de l'attention, de la mémoire. A l'origine destinée aux dyslexiques, elle peut aussi permettre aux non-dyslexiques de faire des progrès rapides. Cette méthode repose sur le plaisir de jouer. Elle est composée de petits exercices rapides où le son et le sens s'entrechoquent.

IV - Rapports officiels

GOIGOUX, Roland. Rapp. **Les élèves en grande difficulté de lecture et les enseignements adaptés.** Suresnes : CNEFEI, 2000. 200 p. (Etudes).

Rapport établi d'octobre 1997 à novembre 1998 remis dans sa version définitive en janvier 1999. Etude de l'action des enseignements adaptés dans la prise en charge et le traitement des difficultés d'apprentissage des élèves de Segpa et d'Erea.

INSERM, Institut national de la santé et de la recherche médicale (Paris, France). **Dyslexie, dysorthographe et dyscalculie : Bilan des données scientifiques.** Paris : INSERM, 2007. 842 p.

Etat des connaissances scientifiques récentes permettant de mieux connaître et comprendre les troubles spécifiques des apprentissages scolaires. Quels sont les impacts que peuvent avoir les progrès des connaissances sur leur prise en charge ? La première partie présente de manière synthétique l'acquisition du langage oral, l'apprentissage de la lecture, de la production écrite, de l'orthographe et du calcul chez l'enfant ne présentant pas de difficultés particulières. La deuxième est consacrée à la présentation des troubles spécifiques des apprentissages scolaires : le trouble spécifique de l'apprentissage de la lecture et du calcul ainsi que de l'écriture (définition, prévalence, analyse d'études de cas...). Les différentes théories explicatives de la dyslexie font l'objet d'une troisième partie. La dernière partie est centrée sur le repérage, le dépistage, la prévention et les différentes modalités de prise en charge. (A noter un chapitre sur l'acquisition du langage écrit chez les sourds).

OMS, Organisation mondiale de la santé (Genève, Suisse). **Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé. Version pour enfants et adolescents.** Paris : CTNERHI, 2008. 344 p.

Cette classification a été conçue pour enregistrer les caractéristiques de l'enfant en développement et l'influence des environnements qui l'entourent. Elle est dérivée de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (2001). Les manifestations du handicap et des problèmes de santé chez les enfants et les adolescents sont différents de ceux des adultes, de par leur nature, leur intensité et leur impact. Ces différences doivent être prises en compte pour que le contenu de la classification soit sensible aux transformations liées au développement.

V -Textes officiels

Code de l'Éducation

Chapitre premier : la protection de la santé

Art. L 541-1

...Au cours de leur sixième année,..., tous les enfants sont obligatoirement soumis à une visite médicale. Cette visite, à laquelle les parents ou tuteurs sont tenus, sur convocation administrative, de présenter les enfants, ne donne pas lieu à contribution pécuniaire de la part des familles...

Nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages. Arrêté du 9 janvier 89. **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**, 23 février 1989, n°8, p. 517 .

3- Déficiences du langage et de la parole.

30- Déficiência sévère de la communication

Comprend : mutisme et aphasies.

31- Troubles du langage écrit et oral

Comprend les déficiences de l'expression verbale, de la compréhension du langage écrit et verbal, de l'utilisation verbale voire gestuelle (langue des signes)

Ne comprend pas les déficiences de l'apprentissage du langage codées en 32.

32- Déficiência de l'apprentissage du langage écrit ou parlé

Comprend les troubles instrumentaux ou cognitifs (difficultés dans la compréhension ou l'utilisation du langage parlé ou écrit se manifestant par des troubles de l'attention, de la pensée, de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe). Ne comprend pas les troubles intellectuels (classés en 1 « déficiences intellectuelles »).

Déficiência de la parole (rubriques 33 et 34)

La parole est la faculté ou l'action d'exprimer sa pensée par le langage articulé.

33. Déficiência de la voix

Comprend les difficultés à articuler (dysarthries), les troubles de l'intonation ou de l'intensité de la voix. Ne comprend pas les troubles du langage (classés en 30, 31 ou 32).

34. Déficiência de l'élocution

Comprend les troubles concernant la fluidité de l'élocution (bégaiement par exemple), son débit (trop rapide ou trop lent), sa cohérence.

Ne comprend pas la dérive des idées (qui relève des « autres déficiences du psychisme » classées en 2).

Ne comprend pas les troubles du langage (classés en 30, 31 ou 32).

38. Autres déficiences du langage et de la parole

39. Déficiência du langage et de la parole (sans autre indication).

Décret n°93-1216 du 4 novembre 1993 relatif au guide-barème applicable pour l'attribution de diverses prestations aux personnes handicapées et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la sécurité sociale (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) et le décret n°77-1549 du 31 décembre 1977. **Journal officiel**, 6 novembre 1993.

IV - Déficiences du langage et de la parole

I- Déficiences acquises du langage et de la parole (en temps qu'outil de communication) chez l'enfant, chez l'adulte après l'acquisition de l'écriture et de la lecture

(..)

II- Troubles du langage et de la parole congénitaux ou acquis avant ou pendant l'acquisition de l'écriture et de la lecture

On jugera la gravité sur la spontanéité, le caractère informatif du langage par des épreuves diverses explorant la phonologie, la compréhension et l'expression orale et/ou écrite, la rétention, le vocabulaire, la lecture, l'orthographe, la dénomination, la désignation, la répétition, la narration d'histoires connues.

1- Déficience légère (15%) :

Des déficiences telles qu'une dysarthrie mineure sans autre trouble neurologique ou un retard simple du langage seront appréciées à un taux inférieur à 15 %.

2- Déficience moyenne (taux : 20 à 45 %)

Déficiences du langage oral ou écrit perturbant notablement les apprentissages notamment scolaires mais pas la socialisation.

Exemples :

- alexie, dyslexie, dysorthographe, acalculie, dyscalculie entraînant une thérapeutique régulière (d'autant plus efficace que plus précoce) ;

(...)

- dyscalculie isolée ou associée à des troubles globaux des stratégies avec efficacité intellectuelle normale : conséquences comparables à celles des dyslexies ;

- apraxie verbale.

3- déficience importante (Taux : 50 à 75 %)

Troubles importants de l'acquisition du langage oral et écrit perturbant notablement les apprentissages et retentissant sur la socialisation.

4- Déficiences sévères (Taux : 80 à 95 %)

Troubles sévères et définitifs de l'acquisition du langage oral et écrit rendant celui-ci incompréhensible ou absent.

III- Déficiences vocales

(...)

IV- Conséquences d'une déficience auditive congénitale ou acquise.

Loi n°2002-73 du 17 Janvier 2002 de modernisation sociale. **Journal officiel**, 18 janvier 2002, n°15, p 108.

Art. 85

Le premier alinéa de l'article L. 541-1 du code de l'éducation est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« A l'occasion de cette visite, un dépistage des troubles spécifiques du langage est organisé. Les médecins de l'éducation nationale travaillent en lien avec l'équipe éducative et les professionnels de santé afin que, pour chaque enfant, une prise en charge et un suivi adaptés soient réalisés. »

Circulaire n°2002-024 du 31-1-2002 . Mise en œuvre d'un plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage oral ou écrit. **Bulletin officiel de l'Education nationale**, 7 février 2002, n°6, encart.

Définition des troubles spécifiques du langage oral et écrit

Les troubles spécifiques du langage oral et écrit (dysphasies, dyslexies) qui font l'objet de cette circulaire sont à situer dans l'ensemble plus vaste des troubles spécifiques des apprentissages qui comportent aussi les dyscalculies (troubles des fonctions logico-mathématiques), les dyspraxies (troubles de l'acquisition de la coordination) et les troubles attentionnels avec ou sans hyperactivité.

On estime à environ 4 à 6 % les enfants d'une classe d'âge, concernés par ces troubles pris dans leur ensemble, dont moins de 1 % présentent une déficience sévère. Leur originalité tient à ce que ceux-ci ne peuvent être mis en rapport direct avec des anomalies neurologiques ou des anomalies anatomiques de l'organe phonatoire, pas plus qu'avec une déficience auditive grave, un retard mental ou un trouble sévère du comportement et de la communication. Ces troubles sont considérés comme primaires, c'est-à-dire que leur origine est supposée développementale, indépendante de l'environnement socio-culturel d'une part, et d'une déficience avérée ou d'un trouble psychique d'autre part.

Décret n°2002-721 du 2 mai 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'orthophoniste. **Journal officiel**, 4 mai 2002, n° 104, p. 6339.

Art. 2

Dans le cadre de la prescription médicale, l'orthophoniste établit un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et le plan de soins. Le compte rendu de ce bilan est communiqué au médecin prescripteur accompagné de toute information en possession de l'orthophoniste et de tout avis susceptible d'être utile au médecin pour l'établissement du diagnostic médical, pour l'éclairer sur l'aspect technique de la rééducation envisagée et lui permettre l'adaptation du traitement en fonction de l'état de santé de la personne et de son évolution.

Circulaire n°3003-135 du 8-9-2003. Accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**, 18 septembre 2003, n°34. p. I-XX.

Annexe 1

Quelques affections de référence
- Dyslexie, dysphasie, troubles du langage.

Circulaire DESCO et DGAS-3C 2004-157 du 29-3-2004 relative à l'application, pour les personnes atteintes de troubles des apprentissages du langage oral ou écrit, du guide barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées, chapitre IV, section II. **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**, n°2004-20, p. 1460.

... Un bilan complet doit avoir été établi, en s'assurant que les diagnostics différentiels ont été recherchés et que les troubles du langage ne sont pas dus à d'autres contextes pathologiques ou déficiences... La description précise des besoins en rééducation et adaptations diverses est également nécessaire pour évaluer les contraintes, notamment pour l'enfant et sa famille. L'équipe technique ou la commission ne doivent pas hésiter à faire établir un bilan complet par une équipe compétente (par exemple celle du centre référent) lorsque la situation est complexe ou peu documentée.

Loi 2005-102 du 11 février 2005. Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. **Journal officiel lois et décrets**, 12 février 2005, n°36.

Cette loi s'appuie sur les notions de participation sociale, de compensation et d'accessibilité.

Code l'action sociale et des familles

Chapitre IV - Personnes handicapées

Art L 114 : Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant.

Scolarisation

Code de l'Education

Chapitre II

Art L 112-1... Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L 352-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence...

Art L 112-2. Afin que lui soit assuré un parcours de formation adapté, chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé a droit à une évaluation de ses compétences, de ses besoins et des mesures mises en œuvre dans le cadre de ce parcours, selon une périodicité adaptée à sa situation... En fonction des résultats de l'évaluation il est proposé... un parcours de formation qui fait l'objet d'un *projet personnalisé de scolarisation*...

Art L 112-4. Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites, pratiques ou de contrôle continu des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant sont prévus par décret. Ces aménagements peuvent inclure notamment l'octroi d'un temps supplémentaire et sa prise en compte dans le déroulement des épreuves, la présence d'un assistant, un dispositif de communication adapté ou l'utilisation, par le candidat, de son équipement personnel.

Loi n°2005-380 du 23-4-2005. Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

Bulletin officiel de l'Education nationale, 5 mai 2005, n°18. p. I-XIV.

Art L 321-4. Dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle la dyslexie. Lorsque ces difficultés sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté... Pour l'application du présent article, des établissements scolaires peuvent se regrouper pour proposer des structures d'accueil adaptées.

Circulaire n°2006-215 du 26-12-2006. Candidats handicapés : Organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap. **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**, 4 janvier 2007, n° 1, p. 30-34.

L'avis précise les conditions particulières de déroulement des épreuves pour ce qui concerne :

- le temps de composition majoré en indiquant le type d'épreuve concernée (écrite, orale, pratique) ;
- l'accès aux locaux ;
- l'installation matérielle dans la salle d'examen ;
- l'utilisation de machine ou de matériel technique ou informatique ;
- le secrétariat ou l'assistance ;
- le matériel d'écriture en braille,
- l'assistance d'un spécialiste d'un mode de communication ;
- l'adaptation dans la présentation des sujets ;
- toute autre mesure jugée utile par le médecin désigné par la CDAPH.

L'avis précise en outre si le candidat peut être autorisé à :

- bénéficier d'une épreuve adaptée selon les possibilités offertes par le règlement de chacun des examens ;
- être dispensé d'une épreuve ou d'une partie d'épreuve selon les possibilités offertes par le règlement de chacun des examens ;
- étaler le passage des épreuves, la même année, sur la session normale et les épreuves de remplacement lorsqu'un examen fait l'objet d'épreuves de remplacement ;
- étaler sur plusieurs sessions annuelles consécutives le passage des épreuves de l'un des examens de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur dans les conditions prévues par la réglementation de l'examen ;
- conserver, épreuve par épreuve, ou unité par unité, durant cinq ans, des notes délivrées à des épreuves ou à des unités de l'un des examens de l'enseignement scolaire ou supérieur, ainsi que le cas échéant, le bénéfice d'acquis obtenus dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience, selon les modalités prévues par la réglementation de chacun des examens.....

Chaque candidat doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel spécialisé et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les candidats handicapés sont installés dans une salle particulière chaque fois que leur installation avec les autres candidats n'est pas possible (utilisation de machines, assistance personnalisée...). Le service organisateur prend en charge cette installation.

Utilisation des aides techniques ou humaines. Ces aides doivent être en cohérence avec celles utilisées par l'élève au cours de la scolarité. Les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel seront assistés d'un secrétaire qui écrira sous leur dictée. Cette assistance pourra également être prévue pour des candidats qui ne peuvent s'exprimer par écrit d'une manière autonome. Compte tenu des évolutions techniques, l'usage de micro-ordinateurs peut être autorisé dans des conditions d'utilisation définies par les services organisateurs et compatibles avec les types d'épreuves passées par le candidat handicapé.

Le candidat qui utilise habituellement un matériel spécifique doit prévoir l'utilisation de son propre matériel (machine à écrire en braille, micro-ordinateurs...) muni des logiciels ad hoc, pouvant inclure un correcteur d'orthographe, sauf pour les épreuves visant à évaluer les compétences en orthographe.

Arrêté du 21-1-2008. Dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs. **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**, 21 février 2008, n°8, p. 353.

Article 1 - Peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve obligatoire de langue vivante 2 les candidats à l'examen du baccalauréat général et du baccalauréat technologique handicapés présentant une déficience du langage et de la parole.

Article 2 - Peuvent être dispensés, à leur demande, de la partie « expression orale » de l'épreuve obligatoire de langue vivante 1 de la série sciences et technologies de la gestion les candidats handicapés présentant une déficience du langage et de la parole et les candidats handicapés déficients auditifs.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter de la session 2008 des examens du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Note de service n°2009-051 du 1-4-2009. Candidats handicapés. **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**, 9 avril 2009, n°15.

...

La circulaire n°2006-215 du 26 décembre 2006 portant organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap (Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°1 du 4 janvier 2007), dispose que l'organisation horaire des épreuves des concours et examens doit laisser aux candidats handicapés une période de repos suffisante entre deux épreuves prévues dans la journée.

Aussi, vous veillerez à ce que les chefs de centre préservent systématiquement pour les candidats qui auront obtenu un temps d'épreuves majoré, un temps de repas et de récupération **qui ne devra pas être inférieur à une heure**. Dès réception de leur convocation, ces candidats ou leurs représentants légaux prendront l'attache des chefs de centre pour s'accorder avec eux sur les horaires décalés avec lesquels ils composeront plus tôt le matin et/ou plus tard l'après-midi (la circulaire précitée prévoit que le décalage horaire peut aller jusqu'à une heure). À cet égard, vous aurez indiqué au préalable sur les convocations que vous adresserez à tous les candidats que, lorsque ceux-ci bénéficient d'un temps d'épreuve majoré, ils sont invités à suivre cette procédure. Les chefs de centre confirmeront par écrit aux candidats les horaires définitifs.

Les candidats handicapés qui le souhaitent seront installés en loge et pourront prendre un repas sur place.

Arrêté du 3-4-2009. Épreuves du baccalauréat technologique et modalités du passage des épreuves du second groupe pour les candidats en situation de handicap autorisés à étaler le passage des épreuves de l'examen. **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**, 23 avril 2009, n°17.

Article 1 - Après l'article 7 de l'arrêté du 17 mars 1994 susvisé, il est inséré un article 7-1, rédigé comme suit :

« Les candidats qui présentent un handicap tel que défini à l'article L.114 du code de l'action sociale et des familles et qui sont autorisés à étaler sur plusieurs sessions le passage de la totalité des épreuves de l'examen conformément à l'article D. 336-8 du code de l'éducation sont également autorisés à étaler le passage des épreuves du second groupe dans les conditions suivantes.

En fonction du relevé des notes qui lui est remis après la délibération du jury sur la série d'épreuves du premier groupe qu'il a passées lors d'une session, le candidat peut faire le choix, par anticipation de la totalité de ses résultats au premier groupe d'épreuves et de la décision finale du jury, de se présenter à une ou deux épreuves de contrôle correspondant aux disciplines dans lesquelles il a passé l'épreuve du premier groupe lors de la même session.

À l'issue du passage de la totalité des épreuves du premier groupe, et si la décision finale du jury l'autorise à s'y présenter, le candidat fait le choix définitif de la ou des deux épreuves de contrôle qu'il retient au titre des épreuves du second groupe. Lorsque ce choix définitif porte sur des disciplines pour lesquelles il a déjà subi l'épreuve de contrôle par anticipation, les résultats qu'il y a obtenus sont immédiatement pris en compte par le jury au titre du second groupe.

Dans le cas contraire, le candidat confirme qu'il renonce définitivement aux résultats de la ou des deux épreuves de contrôle passées par anticipation qu'il ne souhaite pas conserver et passe, lors de la session où le jury a rendu sa décision finale, la ou les deux épreuves correspondant à ses choix.

Quel que soit le nombre de sessions accordé au candidat pour étaler la totalité des épreuves du premier groupe de l'examen, il ne peut passer qu'une épreuve de contrôle par discipline évaluée au premier groupe d'épreuves. De même, le nombre total des épreuves de contrôle que le candidat peut conserver au titre du second groupe d'épreuves est limité à deux. »...

Circulaire n°2009-087 du 17-7-2009. Scolarisation des élèves handicapés à l'école primaire ; actualisation de l'organisation des classes pour l'inclusion scolaire (CLIS). **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**, n° 31, 27 août 2009 .

La Clis est une classe à part entière de l'école dans laquelle elle est implantée...

...La constitution du groupe d'élèves d'une Clis ne doit pas viser une homogénéité absolue des élèves, ce qui serait contraire au principe même du PPS, mais une compatibilité de leurs besoins et de leurs objectifs d'apprentissage, condition nécessaire à une véritable dynamique pédagogique, et en cohérence avec la catégorie de Clis définie ci-dessous.

CLIS 1 : classes destinées aux élèves dont la situation de handicap procède de troubles des fonctions cognitives ou mentales. En font partie les troubles envahissants du développement ainsi que les troubles spécifiques du langage et de la parole.

CLIS 2 : classes destinées aux élèves en situation de handicap auditif avec ou sans troubles associés.

CLIS 3 : classes destinées aux élèves en situation de handicap visuel avec ou sans troubles associés.

CLIS 4 : classes destinées aux élèves en situation de handicap moteur dont font partie les troubles dyspraxiques, avec ou sans troubles associés, ainsi qu'aux situations de pluri-handicap...

...Il appartient à l'I.A.-D.S.D.E.N. de réaliser une cartographie des CLIS de son département, mentionnant les grands axes du projet pédagogique de chacune d'entre elles et la catégorie à laquelle elle se réfère.

Le recteur est garant de la cohérence de la carte académique des CLIS, notamment concernant la possibilité pour chaque élève d'un parcours scolaire cohérent au-delà du premier degré...

...Les enseignants affectés à ces classes sont titulaires de l'option du C.A.P.A.-S.H. correspondant le mieux au projet défini pour la classe concernée : A, B, C ou D. Le cas échéant, le projet spécifique d'une CLIS donnée peut correspondre à plusieurs options. Il appartient à l'I.A.-D.S.D.E.N. de définir la ou les options relatives à chaque classe.

Circulaire n 2009-098 du 17-8-2009. Enseignants du premier degré exerçant en classes et écoles maternelles. **Bulletin officiel de l'Éducation nationale**, 3 septembre 2009, n°32.

6 - Prendre en compte la diversité des élèves

6.2. Savoir repérer chez l'enfant des troubles ou des déficiences, notamment les troubles spécifiques du langage

Savoir repérer des signes d'alertes pouvant laisser penser à un trouble ou une déficience, notamment dans le domaine du langage...

VI - Annexes

VI - 1 Ouvrages de littérature de jeunesse

Albums illustrés

ARUEGO, José, KRAUS, Robert. **Léo**. Paris : L'Ecole des Loisirs, 2001. 24 p. (Petite Bibliothèque).

ARUEGO, José. **Viens jouer avec moi, petite souris**. Paris : L'Ecole des Loisirs, 2000. 34 p. (Pastel).

BROWNE, Antony. **Mon papa**. Paris : L'Ecole des Loisirs, 2002. 30 p. (Lutin Poche).

METS, Alan. **Ma culotte**. Paris : L'Ecole des Loisirs, 2003. 26 p. (Lutin Poche).

Romans 6-8 ans

BEN KEMOUN, Hubert. **Un monstre dans la peau**. Paris : Nathan, 2009. 42 p. (Nathan Poche 6-8 ans).

GAUSSEL, Alain. **Le grain de riz**. Paris : Syros Jeunesse, 2006. 32 p. (Mini Syros Paroles de Conteurs).

GOUCHOUX, René. **Moi, Ferdinand quand j'étais pirate**. Paris : Nathan, 2005. 30 p. (Nathan Poche 6-8 ans).

LENAIN, Thierry. **Mademoiselle Zazie a-t-elle un zizi ?** Paris : Nathan, 2009. 30 p. (Nathan Poche C'est la vie).

MURAIL, Marie-Aude. **L'espionne se méfie**. Paris : Bayard, 2004. 42 p. (J'aime lire).

PEF. **Moi, ma grand-mère**. Paris : Gallimard Jeunesse, 2002. 32p. (Folio Benjamin).

PEF. **La belle lisse poire du prince des mots tordus**. Paris : Gallimard, 2006. 48 p. + 1 Cd. (Folio Benjamin).

ROSS, T. **Le garçon qui criait « au loup »**. Paris : Gallimard Jeunesse, 2009. 34 p. + 1 Cd. (Folio Benjamin).

SANVOISIN, Eric. **Draculivre : Le petit buveur d'encre rouge**. Paris : Nathan, 2009. 41 p. (Nathan Poche 6-8 ans).

Romans 10-12 ans

BICHONNIER, Henriette. **Emilie et le crayon magique**. Paris : Le livre de Poche Jeunesse, 2007. 92 p.

DAHL, Roald. **La potion magique de Georges Bouillon**. Paris : Gallimard jeunesse, 2007. 115 p. (Folio Junior).

DIALLO, Mamadou. **Mariama**. Paris : Syros Jeunesse, 2007. 47 p. (Paroles de conteurs).

DORIN, Philippe. **Cœur de pierre**. Paris : Syros Jeunesse, 2007. 38 p. (Mini Syros Polar).

GARDAM, Jane. **Le poney dans la neige**. Paris : Gallimard Jeunesse, 2003. 64 p. (Folio Cadet).

GRIPARI, Pierre. **La sorcière de la rue Mouffetard - Et autres contes de la rue Broca**. Paris : Gallimard Jeunesse, 2007. 134 p. (Folio Junior).

GUTMAN, Claude. **Toufdepoil**. Paris : Pocket Jeunesse, 1998. 112 p. (Pocket Junior).

HOUSTON, James. **Akavak et deux récits esquimaux**. Paris : Flammarion, 2004. 400 p. (castor Poche).

RODARI, Gianni. **Histoires à la courte paille**. Paris : Le Livre de Poche Jeunesse, 2008. 187 p.

SCHADLICH, Hans-Joachim. **Le coupeur de mots**. Paris : Flammarion, 2008. 81 p. (Castor Poche).

SERRES, Alain. **Le petit humain**. Paris : Gallimard Jeunesse, 2003. 47 p. (Folio Cadet).

VII - 2 Périodiques

La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation

INSHEA

58-60 Avenue des Landes

92150 Suresnes

<http://www.inshea.fr/>

ANAE/ Approche Neuropsychologique des Apprentissages chez l'Enfant "

ANAE Abonnements

Villa Flore

58 avenue du Dr Gaudeul

64100 Bayonne

<http://www.anae-revue.com/>

GLOSSA Les cahiers de l'UNADREO

BP 145

72303 Sablé-sur-Sarthe Cedex

Tél. 02 43 92 04 06 Fax 02 43 95 40 60

<http://www.glossa.fr>

Rééducation orthophonique

Revue de la Fédération Nationale des Orthophonistes

2 rue des Deux- Gares

75010 Paris

Tél : 01 40 34 62 65 Fax : 01 40 37 41 42

http://www.orthophonistes.fr/article_orthophonie_1612_reeducation-orthophonique.htm

VI - 3 Editeurs et librairies spécialisés

VI - 3 - 1 Editeurs

- **Ouvrages**

- **Accès Editions**

- 13 rue du Château d'Angleterre BP 40173 67300 Schiltigheim

- Tel. 03 88 79 97 67 Fax 03 88 79 09 85

- <http://www.acces-editions.com/>

- Réalise des documents pédagogiques destinés aux écoles maternelles, élémentaires, collèges et à l'orthophonie.

- **Editions Danger Public** (Collection Les mots à l'endroit)

- 96 bd Montparnasse 75014 Paris

- Tel. 01 53 63 88 11 Fax 01 45 49 17 60

- <http://www.dangerpublic.fr>

- « Les Mots à l'endroit », une série d'ouvrages à destination des enfants dyslexiques.

- **Les Edition de La Cigale**

- BP 2653 - 38036 Grenoble Cedex 02

- Tél. : 04 76 12 95 00 Fax : 04 76 12 95 01

- <http://www.editions-cigale.com/>

- Cet éditeur propose des démarches pédagogiques structurées et prêtes à l'emploi pour prévenir et remédier aux difficultés d'apprentissages à tous les moments de la scolarité des élèves.

- **Editions de la Loupe**

- 21, rue du Dr Horand 69009 Lyon

- Tel 04 78 47 27 02 Fax 04 78 47 24 03

- <http://www.editionsdelaloupe.com>

- Les Editions de La Loupe travaillent en lien avec les éditeurs, pour adapter des ouvrages. Le confort de lecture est donné par des caractères plus grands et plus encrés, un papier ivoiré anti-reflets.

- **La Fée des mots**

- 10 rue des Augustins BP 1190 17088 La Rochelle Cedex

- Tél : 05 46 37 64 86 Fax : 05 46 50 53 28

- <http://www.lafeedesmots.fr>

- La collection « Au cœur de l'aventure » présente des adaptations de grands classiques de la littérature jeunesse destinées aux enfants ayant des difficultés de lecture. Ces romans répondent à un cahier des charges précis mis en place pour faciliter leur compréhension. Ils ont pour objectif de révéler le goût de la lecture aux jeunes de 9 à 13 ans. Chaque livre est unique. Il est imprimé personnellement pour l'enfant et fabriqué sur commande. Le lecteur fait partie intégrante de l'histoire et en devient le héros.

- **Large vision**

- 66, avenue Franklin Roosevelt 11000 Carcassonne

- Tel : 04 68 25 54 53

- <http://www.largevision.fr/>

- Regroupe plusieurs éditeurs de livres en gros caractères : Large Vision, Bien Lire, Page d'Encre, Encre Bleue, Pleine Page, Basse vision, Chardon Bleu Editions.

- Ortho Edition

Edition de la Fédération Nationale des Orthophonistes
76-78 Rue Jean Jaurès 62330 Isbergues
Tél : 03 21 61 94 94 Fax : 03 21 61 94 95
<http://www.orthoedition.com/>
Ouvrages, matériels, revues, vidéos.

- **Logiciels**

- ADEPRIO DIFFUSION

13 rue de la Libération 95420 Magny-en-Vexin
Tél : 01 34 67 05 52 Fax : 01 34 46 84 7
<http://www.adeprio.com/>
Editeur de logiciels de rééducation en orthophonie.

- CREASOFT

ZA Proxima, rue du Lanoux 31330 Grenade
Tél : 05 61 57 00 71 Fax : 05 61 57 07 23
<http://www.editions-creasoft.com>
Logiciels professionnels de rééducation, de développement et de stimulation des fonctions cognitives. La majeure partie de l'édition concerne le langage et l'enfant, principalement dans le cadre de rééducations orthophoniques mais aussi dans le cadre d'un apprentissage scolaire.

- GERIP

14 A rue Ernest Renan 42240 Unieux
Tel. 04.77.47.28.51
<http://www.gerip.com/>
Logiciels de rééducation orthophonique.

- Médialexie

10 allée Evariste Galois 63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 44 50 80
<http://www.medialexie.com>
Médialexie apporte une réponse aux problématiques des personnes dyslexiques, dyspraxiques, dysgraphiques, dysorthographiques ou encore souffrant de troubles de la communication écrite ou orale. Médialexie a conçu un logiciel informatique, accompagné d'un ensemble de matériels et de services associés (formation à son utilisation, support technique, suivi personnalisé, communauté d'utilisateurs, ...).

- Pétillant®.

Site d'information sur **carte heuristique**, également appelée Mind Map®. La carte heuristique est une technique de représentation graphique d'idées et des relations entre ces idées. On peut y télécharger iMindMap, logiciel de création de cartes heuristiques (logiciel payant).
<http://petillant.com/>

- Free Mind

FreeMind est un logiciel gratuit de mind-mapping. Site à partir duquel l'on peut télécharger ce logiciel.
<http://freemind.sourceforge.net/>

- STEFINEL

BP 80002 46500 Gramat

Tél : 05.65.10.01.58 Fax : 05.65.10.01.59

<http://www.stefinel.fr/>

Spécialiste informatique de l'aide à la rééducation orthophonique.

Les logiciels sont destinés aux professionnels de la rééducation orthophonique : orthophonistes, logopèdes, logopédistes, audiologistes.

VI - 3 - 2 Librairies

- Livre confort

39, route de Rueil 78150 Le Chesnay

Librairie en ligne dédiée aux livres en grands caractères.

(Librairie en ligne)

<http://www.livreconfort.com/>

- Librairie Mot à Mot

8 chemin du Jubin 69570 Dardilly

Tél : 04 78 35 10 07 Fax : 04 78 35 38 51

Spécialiste de l'orthophonie

<http://www.mot-a-mot.com/>

Magasin à Paris

5 rue Dugommier 75012 Paris

Tel : 01 43 44 07 72

VII - 4 Adresses utiles

- INS HEA

58-60 avenue des Landes 92150 Suresnes

Tel : 01 41 44 31 00

Resources et formations

<http://www.inshea.fr/>

Formation des personnels de l'Education nationale aux problématiques du handicap et de la grande difficulté scolaire.

Patrice Couteret et Frédérique Lahalle

Tel : 01 41 44 31 69

tsl@inshea.fr

- Laboratoire cognisciences Apprentissage

30 avenue Marceline Berthelot 38000 Grenoble

Tel : 04 76 74 67 Fax : 04 76 74 76 08

<http://www.cognisciences.com>

L'activité de l'équipe Cognisciences porte sur l'étude des processus du développement, d'acquisition et d'apprentissage du nourrisson à l'enfant. Son approche s'appuie sur les neurosciences et la clinique du normal au pathologique (langage oral, motricité fine et globale, langage écrit, attention, calcul).

VI - 5 Associations

- APEDA/ Association française de parents d'enfants en difficulté d'apprentissage du langage écrit et oral

6 allée Antoine Lemaistre 78460 Chevreuse

Tel : 06 61 00 61 66

<http://www.apeda-france.com/>

Association fondée par des parents d'enfants dyslexiques pour venir en aide aux personnes dyslexiques : répondre aux besoins spécifiques des élèves au cours de leur scolarité, favoriser la formation professionnelle et la formation des adultes dyslexiques.

- APEDYS/ Association de parents d'enfants dyslexiques

<http://www.apedys.org>

APEDYS-FRANCE regroupe 30 associations régionales et départementales de Parents d'Enfants Dyslexiques en difficultés d'apprentissage du langage oral et écrit.

- CORIDYS/ Coordination des intervenants auprès des personnes souffrant de dysfonctionnements neuropsychologiques

4/6 allée du Brinde au 75019 Paris

Tél : 01 42 08 62 65 Fax : 01 42 49 27 19

<http://www.coridys.asso.fr/>

Coordination des intervenants auprès des personnes souffrant de dysfonctionnements neuropsychologiques. Information des usagers et professionnels, suivi des familles et de l'intégration scolaire et professionnelle, conseil aux équipes soignantes et éducatives (y compris le travail d'appui sur le terrain), soutien logistique à la coordination des réseaux et des institutions concernés, organisation de formations. Expertise concernant les troubles des apprentissages chez l'enfant.

- FFDYS

(Anciennement **FLA/ Fédération française des troubles spécifiques du langage et des apprentissages**)

<http://www.fla.asso.fr/>

Fédération qui regroupe aujourd'hui 7 associations concernées par les troubles spécifiques du langage oral et écrit, en particulier dysphasie et dyslexie, et des apprentissages. Relais entre les associations, qui restent le lieu privilégié des relations avec les parents et professionnels, et ses divers interlocuteurs privés ou publics. Intervient auprès des représentants des ministères, en particulier de l'Education nationale et de la Santé.

- ISAAC (International Society for Augmentative and Alternative Communication)

<http://www.isaac-fr.org/>

La Communication Améliorée et Alternative (CAA) propose, des moyens palliatifs de communication (gestes, symboles, synthèses vocales, logiciels...), aux personnes qui ne parlent pas ou en difficulté de communication, pour favoriser leur développement personnel et leur intégration, aussi sociale que professionnelle.

L'association Isaac-Francophone rassemble dans les régions de langue française, les personnes intéressées par la communication améliorée et alternative.

VI - 6 Sites Web

- Alain Lennuyeux

<http://alain.lennuyeux.free.fr/>

Site personnel construit autour de son expérience de la dyslexie.

- Association de parents d'enfants aphasiques et dysphasiques (APEAD)

<http://calm.nexenservices.com>

Site de l'association APEAD (Belgique). Il donne accès à de nombreuses informations sur la dysphasie mais aussi à propos de l'aphasie. Il dresse un panorama des différents types de prises en charge (éducative, logopédique...), offre une bibliographie, des liens... Edite notamment les ouvrages décrivant la méthode Ledan.

- GOOGLE Images

<http://www.google.fr>

Recherche d'images sur le net.

- INPES/ Institut national d'éducation et de prévention pour la santé

<http://www.inpes.sante.fr/>

Présentation du plan d'action gouvernemental. Coordonnées des centres de référence. Téléchargement de documents.

- Inspections académiques

ASH de l'Ain (01)

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/ain/ash01/>

ASH de l'Indre-et-Loire (37)

<http://ash37.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

ASH du Rhône (69)

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/ash/>

ASH de Seine-et-Marne (77)

Portail ASH - Centre de ressources sur les troubles spécifiques du langage oral et écrit

[http://www.ia77.ac-](http://www.ia77.ac-creteil.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=250&Itemid=415)

[creteil.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=250&Itemid=415](http://www.ia77.ac-creteil.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=250&Itemid=415)

- MANULEX (Base de données lexicales sur le lexique écrit adressé à l'enfant dans les manuels scolaires de lecture)

<http://leadserv.u-bourgogne.fr/bases/manulex/manulexbase/indexFR.htm/>

C'est une base de données lexicales qui fournit les fréquences d'occurrences de 23.900 lemmes et 48.900 formes orthographiques extraits d'un corpus de 54 manuels scolaires de lecture. Librement accessible sur le Web, elle est à la disposition des chercheurs qui travaillent notamment sur l'acquisition de la lecture. On peut y trouver des normes fiables et actualisées de l'exposition à l'écrit des enfants à trois niveaux d'âge : CP, CE1 et cycle 3. Pour l'enseignement du vocabulaire, les enseignants du primaire peuvent extraire de ces tables de fréquence des listes de mots adaptées aux enfants de cycle 2 et 3.

- **NOVLEX** (Base de données lexicales pour élèves de primaire)

<http://www2.mshs.univ-poitiers.fr/novlex/>

C'est un outil permettant d'estimer l'étendue et la fréquence lexicale du vocabulaire écrit adressé à des élèves francophones de l'enseignement primaire. Elle est constituée grâce à l'analyse de livres scolaires et extra-scolaires destinés à des élèves de CE2 (8-9 ans). NOVLEX est construit à partir d'un corpus environ 417 000 mots.

- **Picto**

<http://picto.qc.ca/>

Banque d'images et d'illustrations gratuites destinée à être utilisée dans des travaux scolaires, sites Web ou tout autre contexte relié au monde de l'éducation.

- **Le Point du FLE**

<http://www.lepointdufle.net/>

Répertorie et organise les ressources en apprentissage du français disponible sur Internet. Le site les présente sous forme d'annuaire et les présente dans un annuaire regroupant des liens vers des ressources gratuites dans le domaine du français langue étrangère (FLE), français langue seconde (FLS), alphabétisation, prévention et lutte contre l'illettrisme, français langue maternelle (FLM).